

Mesdames, Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 6 juillet 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés pour émettre un avis à caractère méthodologique sur la procédure participative envisagée par Grenoble-Alpes Métropole concernant son projet d'extension de la zone à faibles émissions (ZFE) à tous les véhicules et de débat sur les conditions de sortie du diesel.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée **en application de l'article L.121-1** du code de l'environnement. Celui-ci dispose que la CNDP peut se saisir, y compris à la demande d'acteurs extérieurs, de missions visant à « **émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public** ». Compte tenu de la saisine de Grenoble-Alpes Métropole et de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé de vous confier cette mission. Par cette lettre, la CNDP précise le périmètre de cette mission, que je vous remercie d'avoir acceptée, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

Rappel du contexte et demande de Grenoble-Alpes Métropole

Grenoble-Alpes Métropole a créé dans le cadre d'une démarche volontaire une Zone à Faibles Emissions (ZFE) en 2019, limitée à certains véhicules. Elle doit désormais se conformer aux obligations réglementaires qui lui imposent de finaliser une ZFE pour les catégories les plus polluantes de véhicules légers au 1er janvier 2023. Elle souhaite préparer la mise en œuvre de la ZFE par une démarche de concertation et introduire à cette occasion une concertation sur une trajectoire de « sortie du diesel » avant 2030.

La Métropole souhaite élargir le débat avec le grand public, notamment sur le calendrier de mise en œuvre de ces dispositions, ainsi que sur les mesures d'accompagnement et de dérogation pour certaines catégories d'utilisateurs, dont les habitants les plus vulnérables.

La Métropole dispose d'instances spécifiques d'information et de participation du public avec qui je vous demande de prendre contact lors de votre étude de contexte en vue de connaître leurs attentes, mobiliser leur réseau pour la participation, etc...En particulier, au vu des synergies importantes entre changement climatique, émissions de CO2 par les transports, pollution de l'air et

Valérie DEJOUR, Jean-Michel FOURNIAU, Véronique MOREL
Avis méthodologique ZFE Grenoble-Alpes Métropole

santé, **une synergie est à créer entre la convention citoyenne climat et le dispositif participatif du projet de ZFE**, si le travail de la convention climat n'est pas terminé.

Une mission visant la production d'un avis à caractère méthodologique

Compte tenu de la sensibilité et des enjeux majeurs tant environnementaux que sociaux de ce projet d'extension de la ZFE, les membres de la Commission ont considéré que les procédures d'information et de participation envisagées devaient apporter toutes les garanties aux publics concernés. Aussi ont-ils décidé de répondre favorablement à la sollicitation de la Métropole de Grenoble pour qu'une garantie tierce soit apportée par la CNDP, pour permettre d'évaluer la qualité de l'information, les modalités de participation et y jusqu'à la réponse du porteur de la ZFE aux attentes du public et des garants, en fin de participation. C'est pourquoi **votre mission visera la production d'un avis à caractère méthodologique sur le(s) dispositif(s) envisagé(s) par la Métropole et jusqu'à sa réponse à la participation.**

L'élaboration de votre avis méthodologique se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, votre avis doit permettre de répondre notamment aux questions suivantes :

- le périmètre de la concertation et notamment les territoires limitrophes (bassin d'emploi et de mobilités) ;
- le scénario d'application de la ZFE et ses modalités ;
- les usagers « lambda » et notamment les personnes les plus fragilisées ;
- la question des accès ;
- le dispositif d'accompagnement à la mise en place de la ZFE ;
- .../....

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**, sachant que ce sujet est particulièrement prégnant en ce moment.

Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de recréer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet. Vous pouvez être présents dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production d'un avis méthodologique, pour lequel il vous faut atteindre cette compréhension globale. **Vous pouvez également demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données**, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO est à diffuser de façon adaptée

=

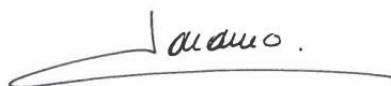
au contexte. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyens. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Enfin, compte tenu des enjeux majeurs soulevés par ces questions, il est nécessaire que vous puissiez analyser **dans quelle mesure le calendrier de travail peut être détendu** pour réaliser une participation de meilleure qualité. En effet, il paraît indispensable qu'un premier avis puisse être publié avant l'engagement des principales actions sur cette concertation.

Vous aurez enfin à suivre de près le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour produire *in fine* un avis sur sa qualité et l'atteinte des objectifs de bonne information et participation du public. Ceci peut conduire à ce que votre contribution donne lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, reading "Jouanno." with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO